

il pourrait arriver qu'il n'y eût pas de fonds disponibles pour remédier aux effets du chômage dans une autre localité très éprouvée. Les sommes déboursées pour la construction des édifices publics ne constituent pas toujours une méthode aussi efficace de parer aux effets du chômage que le système par lequel nous votons des fonds, disponibles en aucun temps pour l'exécution d'autres travaux. Ainsi, la loi autorise le ministère à conclure des marchés pour des édifices publics. Nous pouvons conclure un contrat pour le parachèvement d'un édifice le 1er juillet de l'année prochaine. Cependant, l'entrepreneur est maître de ses actes; lui seul peut décider du nombre d'ouvriers qu'il emploie, là où il se procurera ses matériaux, et de l'époque où il exécutera les travaux. Pour ces raisons, le ministère ne pourrait venir en aide au chômage dans la mesure qu'il y aurait raisonnablement lieu d'attendre.

L'hon. M. HEENAN: Je conviens qu'il y a du bon dans le raisonnement du ministre. Mais je lui ferai observer que c'est un gouvernement conservateur qui le premier a posé le principe,—par décrets ministériels en 1920 et 1921,—en vertu duquel la question du chômage était avant tout du ressort des municipalités et des provinces. Sottement, dois-je dire, nous avons emboîté le pas, et si je ne me trompe, c'est la seule fois qu'il m'est arrivé des désagréments en suivant l'exemple de mon honorable ami. Toutefois, nous avons mis notre programme de construction en marche et à ce sujet nous avons reçu des remerciements de la conférence du chômage tenue à Winnipeg en 1930. Nous étions d'avis que si le gouvernement fédéral utilisait de ses propres fonds pour l'exécution de travaux publics et si les provinces et les municipalités respectivement agissaient de même, nous en arriverions au même résultat que celui dont parle mon honorable ami. Ainsi, à Toronto qui, si l'on fait exception de la circonscription de Toronto-Centre-Ouest que représente mon honorable ami, qui siège derrière moi (M. Factor), ne constitue pas un château-fort libéral, nous avons adjugé, pour la construction d'un édifice public, une entreprise d'environ \$3,000,000. A cette époque, il y avait beaucoup de chômage à Toronto, et cette entreprise a procuré du travail à un grand nombre. Ce que je veux faire ressortir c'est. . .

M. GEARY: Est-ce pour cette raison que mon honorable ami a adjugé cette entreprise?

L'hon. M. HEENAN: Je conviens que les municipalités pourraient mieux nous dire où le chômage sévit. Le Gouvernement s'est attribué le mérite d'avoir voté 20 millions pour

atténuer le chômage. Si, cependant, il économise 5 ou 10 millions en retranchant des dépenses publiques, ce montant devrait être déduit de la somme pour laquelle il s'attribue du mérite.

M. FACTOR: Assurément, le ministre n'ignore pas que le Gouvernement est propriétaire du terrain sis à l'angle nord-ouest de la rue Oxford et de l'avenue Spadina, à Toronto. Il se trouve que cet emplacement est dans ma propre circonscription. J'apprends que l'emplacement a été acheté en vue d'y ériger une succursale postale. L'ancien ministre n'a pas entrepris les travaux et aujourd'hui que le gouvernement conservateur est au pouvoir et que le député de la circonscription n'est plus le même, il m'a semblé que le ministre procéderait à la construction de ce bureau de poste.

Un MEMBRE: Les recettes sont nulles.

L'hon. H. A. STEWART: Cet emplacement a été acheté il y a quelque temps. Je ne saurais dire si, oui ou non, la situation à Toronto, où tout s'est transformé rapidement, autorise la construction de l'édifice à l'heure actuelle. Tout de même, on tiendra compte de la demande de mon honorable ami.

M. FACTOR: Je dois remercier le ministre de sa courtoisie et j'ajouterai que le besoin d'un bureau de poste à l'endroit dont il s'agit se fait grandement sentir.

M. POWER: A propos de la discussion intervenue entre le ministre des Travaux publics et l'honorable député de Perth-Sud, je prie le ministre de se reporter aux débats de la dernière session concernant l'emploi des \$20,000,000 votés pour venir en aide au chômage. A la page 65 du hansard, nous voyons que le premier ministre a dit. . .

Sir EUGENE Fiset: D'autorité.

M. POWER: Oui, d'autorité et avec toute l'infaillibilité dont il est capable. Le passage est comme suit:

On se propose d'utiliser ces fonds conformément aux propositions formulées par la conférence tenue à Ottawa récemment et exprimées dans les résolutions adoptées par elle. Cette réunion étant un corps non politique, nous nous proposons d'une façon générale et la plus utile de donner suite aux propositions qu'elle a formulées relativement à l'emploi de ces fonds.

D'abord, le pays peut entreprendre des travaux d'une portée nationale—travaux publics, constructions, quais, jetées—qui ne seront peut-être pas construits avant l'année prochaine, mais que l'on pourrait commencer maintenant du moins. On pourrait peut-être prolonger les entreprises commencées relativement à certaines entreprises publiques.